



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE
CHEF CARRELEUR



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Le chef carreleur est un professionnel qui possède les compétences nécessaires pour conduire un chantier et diriger les collaborateurs. Il est en mesure de suppléer son supérieur dans la conduite d'une entreprise de 3 à 6 personnes.

Les points suivants résument les tâches principales :

- Planification et organisation de chantier
- Prise de mesure (mètres), calcul des besoins en matériaux
- Etablissement d'offres et de calculations simples
- Réalisation de travaux de carrelage selon les règles de l'art
- Conduite des apprentis et des collaborateurs sur le chantier
- Prévention des accidents et des dégâts sur chantier
- Assurer la bonne réalisation des ouvrages.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif Acquérir les compétences techniques permettant d'organiser et de conduire un chantier, de résoudre les problèmes techniques ou encore de répondre aux sollicitations des clients et autres maîtres d'état. Etre ainsi en mesure de diriger et organiser les équipes de travail.

Conditions d'admission Pouvoir justifier d'au moins quatre ans d'expérience professionnelle, hors années d'apprentissage, et avoir obtenu un certificat fédéral de capacité pour une profession dans le domaine du bâtiment.

Certification Chef carreleur avec brevet fédéral

Frais d'inscription Entreprise cotisante CPR¹: CHF 4'840.00
Entreprise non-cotisante : CHF 6'050.00

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel

Sous réserve de modification

- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.
- Tout cours débuté est entièrement dû.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.
- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.
- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.

Frais d'examens Inclus

Aides financières Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois bénéficient d'une aide cantonale (FONPRO), ils s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Lieu Ecole de la construction, Tolochenaz

Durée Formation répartie sur 16 mois pour un total de 272 périodes. Les cours ont lieu le samedi

Dates Se renseigner à l'Ecole de la construction

Renseignements et inscriptions Coordonnées en bas de la page et sur www.formation-carreleur.ch

1. Bureautique	Excel / outlook	24
	Word	16
	Correspondance commerciale	16
		56
2. Calculation	Excel / outlook	8
	Offre et calculation	40
		48
3. Technique de construction	Lecture de plan	8
	Dessin professionnel	8
	Connaissance des matériaux	24
	Technique de construction	32
	Physique du bâtiment	8
		80
4. Administration de chantier	Conduite du personnel	4
	Administration de chantier	12
	Normes SIA	12
		28
5. Organisation de chantier	Organisation de chantier	24
	Sécurité au travail	8
		32
6. Communication	Conduite du personnel	8
	Communication	20
		28
7. Cours de formation pour formateur en entreprise	Individuel	---
Total périodes		272